

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT À
HAWKESBURY

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics au sujet du pont inter-provincial Perley, qui relie Hawkesbury, Ontario, et Grenville, Québec.

[Traduction]

Après réception du rapport adressé par les ingénieurs-conseils relativement à la charpente du pont Perley, le ministère a jugé que ce pont serait remplacé le plus tôt possible s'il fallait lui conserver sa vocation de jonction à grande circulation. D'autre part, si le tonnage des camions y était limité, le pont pourrait rester en service de trois à cinq ans.

Des voix: La question!

M. Ethier: D'un commun accord entre les provinces d'Ontario et de Québec, une limitation des charges a été imposée le 22 octobre 1974 et la province de Québec a créé un poste de contrôle de son côté du pont, pour le compte des travaux publics.

M. l'Orateur: Je prie le député de poser sa question.

[Français]

M. Ethier: Monsieur le président, ma question est la suivante: Étant donné que le Québec ne s'occupe plus de cette station de contrôle depuis le 22 janvier 1975, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si cela signifie que d'une part il n'y aura pas de construction d'un pont neuf et que, d'autre part, si le pont va demeurer en service pour trois ou cinq ans comme on l'a mentionné dans le rapport précédent, si la limite de tonnage n'est pas imposée?

[Traduction]

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir signalé le fait que...

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Vous devriez vraiment abréger vos questions.

M. Drury: Monsieur l'Orateur, je regrette que l'opposition n'aime qu'on fasse de lumière. Je remercie le député d'avoir signalé à la Chambre que ne sont pas assurés les services offerts par le ministère des Transports du Québec dans le cadre de l'accord conclu avec cette province. Je vais me renseigner à ce sujet. Même si le contrôle n'est pas effectué, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de nouveau pont; nous négocions le financement du nouvel ouvrage avec l'Ontario et le Québec.

[Français]

M. Francis Fox (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, je désire également poser une question

Questions orales

supplémentaire au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, et ministre des Travaux publics.

Vu la lenteur des négociations et la priorité minime que les provinces riveraines semblent accorder à la solution de ce grave problème, notamment au besoin urgent d'un pont neuf pour la sécurité de tous ceux qui l'empruntent et pour la vie économique de la région, le ministre peut-il informer la Chambre s'il entend prendre les mesures nécessaires pour garantir à la population que ce pont sera certainement construit, et ce dans un avenir prochain?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, je puis assurer l'honorable député qu'on va redoubler d'efforts afin d'obtenir la collaboration des provinces.

* * *

[Traduction]

LA CONSOMMATION

LES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'EMBALLAGE ET À
L'ÉTIQUETAGE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. A-t-il l'intention de modifier les règlements d'application de la loi relative à l'emballage et à l'étiquetage en ce qui concerne les produits emballés et étiquetés à l'étranger et qui sont normalement importés au Canada?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, on a récemment rapporté dans les journaux que certains produits n'entreieraient plus au Canada à cause de ces nouveaux règlements. Je pense qu'on a singulièrement exagéré la portée des conséquences de ces nouveaux règlements. À tout événement, les fonctionnaires de mon ministère sont à réviser ces règlements afin de déterminer si certaines corrections ne peuvent pas être apportées pour faciliter la continuité de l'exploitation de certaines compagnies qui importent ces produits. S'il y a lieu de faire des changements, nous les annoncerons au cours des prochaines semaines.

[Traduction]

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre mènerait-il sa propre enquête sur le prétendu emballage trompeur d'aliments pour bébés, au lieu d'attendre les résultats d'une enquête présentement en cours aux États-Unis?

[Français]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je voudrais assurer l'honorable député qu'en collaboration avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, nous étudions présentement le rapport américain, afin de déterminer s'il peut s'appliquer au Canada. La loi est quasi identique, mais il y a quand même des différences importantes entre la loi américaine et la loi canadienne, et il se peut que les critiques qui s'appliquent aux États-Unis ne s'appliquent pas du tout aux aliments pour bébés vendus au Canada.